

A.E.E.H. – attestation mensuelle de retour au foyer

NOUS CONTACTER :

Nous téléphoner :

3230

Service gratuit
+ prix appel

Nous écrire :

Caf de la Loire

CS 90214

42005 SAINT ETIENNE CEDEX 1

Tous nos contacts sur caf.fr

Madame, Monsieur,

Cette attestation a pour but de permettre à la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire de déterminer le droit à l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) pour l'enfant concerné. Elle précise, pour le mois indiqué, le nombre de jours durant lesquels l'enfant a séjourné dans sa famille et n'a pas été hébergé en internat.

Attestation à faire compléter par le directeur d'établissement

Je soussigné(e) :

Nom et prénom : _____

Fonction : _____

Structure : _____

Atteste que l'enfant

Nom et prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____

Numéro allocataire du parent : _____

A séjourné dans sa famille

Pour le mois de : _____

Le nombre de **jours** suivant* : _____

Cachet de l'établissement

A _____, le _____

Signature :

*** Modalités d'appréciation des périodes de retour au foyer**

Dans le décompte des jours passés dans la famille, une nuit compte pour une journée, sauf pour les retours de fin de semaine, samedi et dimanche, le droit est limité à 2 jours.

Exemple : L'enfant est rentré dans sa famille le vendredi soir et revenu dans l'établissement le lundi matin => compter 2 jours soit 3 nuitées.

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.114-13 du Code de la Sécurité sociale - Article 441.1 du Code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf

RETFOY

MAT

IDX L 4208000 X 428

PAGE 1

CDV



>00000004208000000000<